

Répression syndicale chez Clemessy

Malgré la mobilisation de solidarité envers Johnny Senft, agent de maîtrise et représentant syndical CGT au CE de Clemessy au Mans, à l'occasion de sa convocation à un entretien préalable pour une nouvelle tentative de licenciement, le 3 novembre, la direction persiste et signe dans sa volonté de régler son compte à ce militant CGT qui dérange. Après avoir monté en épingle un incident technique survenu chez un client, chez qui Johnny Senft intervenait et alors que l'arbre des causes qui le disculpe de toute faute met en évidence la responsabilité exclusive du client, la direction de Clemessy nie l'évidence et tente de manipuler les faits, en faisant rédiger un faux rapport exclusivement à charge du salarié pour obtenir l'autorisation de licenciement. Malgré l'opposition des élus, la direction entend convoquer le comité d'entreprise en séance extraordinaire dans le but de recueillir un avis qui lui permettrait de passer au stade ultime de la procédure : obtenir rapidement l'autorisation de l'inspecteur du travail pour procéder, sans délai, au licenciement. Dans cette affaire, la direction, par son acharnement, démontre qu'elle est prête à tout pour arriver à ses fins, y compris la falsification des faits. La CGT, qui s'attend à ce que l'inspecteur du travail refuse l'autorisation de licenciement, ne manquera pas, dès lors, de dénoncer et de porter au grand jour le coup monté contre un de ses militants.